

Appel Ile de France :

***Assez d'atteintes aux droits et à la dignité
des personnes dans les préfectures !***

DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse du 5 décembre 2011

Le texte de l'appel Ile de France

Assez d'atteintes aux droits et à la dignité des personnes dans les préfectures !

Les organisations suivantes, confrontées quotidiennement aux conditions d'accueil et de traitement des dossiers réservées aux étrangers par les différentes préfectures d'Ile de France, se sont réunies le 3 novembre 2011.

Elles ont fait le constat que, malgré quelques différences de pratiques constatées d'un département à l'autre, les étrangers sont traités partout de la même façon : conditions d'accueil déplorables, refus d'accès et de délivrance de dossier, délais interminables de traitement, absence d'interlocuteurs pour les associations, examens et réponses faits au mépris des droits fondamentaux, qu'il s'agisse du droit à la vie privée et familiale, du droit au travail, du droit aux soins, du droit à l'éducation ou de l'accès à la procédure d'asile.

Elles sont convaincues que ce manque de considération pour les personnes reçues autant que pour les personnels chargés de l'accueil, relève d'une politique délibérée que l'insuffisance des moyens matériels et humains ne peut suffire à expliquer.

Dans le cadre d'une législation de plus en plus restrictive et répressive, elle vise à limiter les possibilités d'accès au séjour, voire à déstabiliser la population étrangère, qu'elle soit en situation régulière ou privée du droit au séjour.

Les étrangers sont aujourd'hui les premières victimes, mais comme souvent, la manière dont on les traite est révélatrice des méthodes qui sont déjà appliquées à d'autres ou le seront demain, qu'il s'agisse d'étrangers ressortissants de l'Union Européenne comme les Roms de Roumanie et Bulgarie, de l'ensemble des populations précaires ou des simples citoyens.

Ce scandale doit cesser. Les services de l'Etat doivent être les garants de l'égalité entre les usagers, du respect et de l'universalité des droits fondamentaux. La loi et les pratiques doivent changer !

Les associations et collectifs signataires appellent tous ceux que révoltent ces conditions indignes d'accueil et de traitement à réagir ensemble.

Pour que les pratiques et la loi changent, Rassemblements devant les préfectures d'Ile de France du 5 au 9 décembre 2011

75 : rassemblement le mercredi 7 décembre à 8h00 devant l'annexe de la préfecture de police située Bd Ney réservée aux demandeurs d'asile (M° Porte de Clignancourt)

77 : rassemblement le 8 décembre de 7 h à 9 h devant la préfecture de Melun

78 : rassemblement le 7 décembre de 7 h à 9 h devant les files de la préfecture de Versailles

91 : rassemblement le 8 décembre de 6 h à 9 h devant la préfecture d'Evry

92 : rassemblement (et aubade au préfet !) le 7 décembre de 7 h à 9 h devant la sous-préfecture d'Antony et le 8 décembre devant la préfecture de Nanterre (même heure)

93 : rassemblement le 7 décembre de 6 h 30 à 9 h devant la préfecture de Bobigny (M° Pablo Picasso), rejoint par les travailleurs sans papiers, à l'appel de la CGT 93.

94 : rassemblement le 7 décembre à 16 h devant la préfecture de Créteil, rejoint par les travailleurs sans papiers, à l'appel de la CGT 94.

☐ Les signataires de l'appel :

A l'appel de (associations et syndicats) :

Ile de France :

Act Up Paris – AIDES - Amoureux au Ban Public – Appui Rwanda - ARDHIS – ATMF - Centre Anacaona des Droits humains et des Libertés des Haïtiens – CFDT – CGT - CGT Educ'action – Chrétiens & Sida - CIMADE – Collectif des musulmans de France – COMEDE – Dom'Asile – FASTI – FCPE - Femmes Egalité – FERC CGT - France Terre d'Asile - FSU - GISTI – LDH – MRAP – Observatoire du Droit à la Santé des Etrangers - PAFHA – RESF – Romeurope - SAF – Sud Intérieur - Union syndicale Solidaires - ...

Départements :

ATTAC 78, 91 et 92 - Association de Solidarité en Essonne aux Familles Roumaines, Roms /réseau Romeurope - Association de soutien aux étrangers du Val de Marne – ASTI 92 et 93 - ASTI les Ulis – ASTI du Mantois et de Sartrouville - Cercles de silence de Mantes, de Sartrouville et de Versailles - Collectif anti-racisme 91 - Collectif anti-raciste de Saint-Denis (93) - Collectif de SP de Livry-Gargan (93) - Collectif des Sans Papiers et Collectif de soutien aux sans papiers Etampes Collectif des Sans Papiers des Yvelines Sud (« Centre 8 ») - Collectif des Sans-Papiers des Mureaux – Collectif des Sans Papiers 75 - Comité de Soutien aux 4 familles menacées d'expulsion au Chesnay - Comité de vigilance d'Aubervilliers (93) – Collectif d'Ivry contre le racisme (94) - Collectif Etrangers Français en Yvelines – Coordination 93 de lutte des SP - DAL 78 - Ensemble, Vivre, Travailler, Coopérer (93) – Fontenay Diversité (94) - La Vie Nouvelle Vallée de la Bièvre (92) - Maison du Monde d'Evry - Observatoire citoyen du CRA de Palaiseau - Plate-forme 93 de soutien aux Roms occupant des terrains - Rassemblement à Gauche Bures les Ulis Orsay - Romyvelines - RUSF IUT de Sceaux et Orsay - SNCS (Syndicat National des Chercheurs Scientifiques) Orsay - SNESup Orsay et Paris XIII - Sud Education (Académie de Créteil) – Turbulences Marne la Vallée (77) - Union des Associations des Ulis - ...

Avec le soutien de

Organisations politiques :

En Ile de France : Europe Ecologie Les Verts - FASE – Les Alternatifs - NPA – Parti Socialiste - PCF - Parti de Gauche –

Et dans les départements : Comité du Mouvement de la Paix de Trappes et environs, Démocratie et Solidarité à Villepreux, EELV 78, Ensemble à gauche au Chesnay, la FASE, Décil (Démocratie et Citoyenneté locale à Mantes), la Gauche Unitaire des Yvelines, Les Clayes pour une Ville Solidaire - MJCF 78 - PCOF 91 - UEC 78 - UFAL 78.

Les personnalités politiques :

Nadia Azzoug, Conseillère régionale
Gabriel Amard, Président de la communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne
Aline Archimbault, sénatrice de Seine-Saint-Denis
Eliane Assassi, Sénatrice de Seine-Saint-Denis,
Claude Bartolone, Président du Conseil général de Seine Saint-Denis
Bénédicte BAURET, Maire-adjointe de Mantes-la-Ville
Esther Benbassa, Sénatrice du Val-de-Marne
Daniel Bernard, Adjoint au maire de Bagnolet
Martine Billard, Député de Paris
Nicole BOCK, Maire-Adjointe à Limay
Mireille BOURBON PEREZ, Maire adjoint Carrières sous Poissy
Jean Pierre Brard, Député de Seine-Saint-Denis
Tristan BRAMS, maire adjoint Limay
Hervé Bramy, Vice-président du Conseil général de Seine-Saint-Denis
Patrick Braouezec, Député de Seine-Saint-Denis
Marie-George Buffet, Députée de Seine-Saint-Denis
Claire-Lise Champion, Sénatrice de l'Essonne
Philippe Camo, Conseiller régional
Laurence Cohen, Sénatrice du Val de Marne

Eric Coquerel, Conseiller régional
Alexis Corbière, Conseiller de Paris
Ayat Dhalifa, Adjointe à la Maire de St Ouen
François Delapierre, Conseiller régional
Philippe ESNOL, Sénateur, maire de Conflans-Sainte-Honorine
Benoit FERRE : Maire adjoint de Guyancourt,
Audrey Galland, Conseillère régionale
Jérôme Guedj, Président du Conseil général de l'Essonne
Jean Michel GOURDON, Conseiller Général
Elisabeth Guigou, ancien Garde des Sceaux, Députée de Seine-Saint-Denis
Didier FISHER: Conseiller Régional
Djeneba Keita, Conseillère régionale
Nabila KERAMANE : Conseillère Régionale
Hella Kribi-Romdhane Conseillère régionale
Pascale Le Néouannic, Conseillère régionale
Marie-Hélène LOPEZ-JOLIVET, maire de Vernouillet
Patrick LEFOULON, Maire Adjoint Mantes la Ville
Bruno Le Roux, Député de Seine-Saint-Denis
Brigitte LOUBRY, adjoint au maire de Vernouillet en charge des solidarités
Frédéric Molossi, Conseiller général de Seine Saint-Denis
Hervé MICLOT : Maire Adjoint de Maurepas
Jean-Charles Nègre, Vice-président du Conseil général de Seine Saint-Denis
Clément Ortega Pelletier, Conseiller régional
Jacqueline PENEZ, Conseillère Municipale de Chatou, ancienne Conseillère Régionale
Catherine Peyge, maire de Bobigny
Jacques Picard, Conseiller régional
Anny POURSIKOFF, Députée
Juliette Prados, Conseillère municipale de Montreuil
Jo Rossignol, Maire de Limeil Brévannes et Vice Président du Conseil général du Val de Marne
Pascal Savoldelli, Vice-président du Conseil général du Val de Marne
Danielle Simonnet, Conseillère de Paris, élue du 20^{ème}
Catherine TASCIA, Sénatrice, ancien ministre
Michèle VITRAC, Conseillère Régionale
Dominique Voynet, Maire de Montreuil
Ismaila WANE : Conseil Général
Bozena Wojciechowski Maire Adjointe d'Ivry,
.../...

L'appel peut être signé en ligne :

<http://www.educationsansfrontieres.org/article39906.html>

En Seine-Saint-Denis : Conditions d'accueil en préfecture : une atteinte insupportable à la dignité et aux droits des personnes.

*Le constat réalisé en septembre 2010 par les associations de Seine-Saint-Denis dans leur **livre noir** reste non seulement d'actualité, mais pourrait servir à décrire, à quelques nuances près dans la gestion, la situation faite aux étrangers dans beaucoup de préfectures et de lieux d'accueil en 2011, qu'ils soient en situation régulière ou en attente d'une régularisation. Au lieu de progresser, on régresse ! Nous avons choisi de le faire figurer en introduction de ce dossier.*

I. Le constat

- Des queues interminables (200 à 300 personnes en moyenne pour chaque file).
- Il faut passer la nuit dans des conditions lamentables, qu'il pleuve ou qu'il vente, pour espérer décrocher un ticket permettant d'entrer dans le service d'accueil.
- Information déficiente, voire inexistante.
- Filtrage des étrangers avant l'entrée avec « pré examen » de la demande. Certains étrangers sont refoulés pour des raisons arbitraires ou pour établir un quota en fonction du nombre de guichets ouverts.
- De nombreux étrangers repartent sans avoir pu entrer (pas la bonne file, pas les bons documents, exigence, abusive, du visa long séjour).
- Pour les chanceux, nouveau temps d'attente de plusieurs heures pour accéder à un guichet où certains se verront encore refuser un dossier qui devrait être accessible à tous.
- Au guichet, les dossiers sont annotés par les fonctionnaires qui orientent le traitement ultérieur.
- Les éléments de confort minimum sont négligés : toilettes mal entretenues, parfois fermées, pas de distributeurs de boissons, etc...

II. Les conséquences

1. Pour les étrangers :

- Traitement inhumain
- Des heures et des journées de travail perdues pour un dossier ou la délivrance éventuelle d'un titre
- Tensions inévitables
- Trafics de places ou de tickets
- Absence de confidentialité
- Refus d'accès et de dossiers injustifiés

2. Pour les personnels :

- Des conditions de travail difficiles, qui engendrent
- Fatigue et énervement,
 - Traitement expéditif des situations,
 - voire réactions xénophobes.

III. Les causes

- Une seule préfecture pour deux arrondissements comportant une population étrangère importante.
- Insuffisance des moyens budgétaires et humains.
- Inadaptation des locaux.
- Procédures inadaptées.
- Multiplication des titres précaires, donc des déplacements en préfecture.

- Et sans doute une logique politique d'ensemble qui conduit à pénaliser une population étrangère dont on se méfie et qu'on juge trop nombreuse...

IV. Parmi les solutions possibles

- Des personnels plus nombreux et mieux formés
- Des locaux rénovés et insonorisés
- L'application de la Charte Marianne et la transparence vis-à-vis des instructions données
- Des guichets de renseignement en préfecture
- Des renseignements efficaces par téléphone et par mails
- Des procédures simplifiées dans le respect de la législation, par courrier et sur rendez-vous
- Le téléchargement possible de documents et formulaires et leur retrait possible dans les mairies
- Des fiches d'information multilingues en préfecture et dans les mairies

En guise de conclusion : une question de volonté politique...

- Le problème n'est pas sans solution puisque l'accueil est mieux organisé dans certains départements, les relations avec les associations parfois moins conflictuelles et que, même à Bobigny, on a pu constater des améliorations à certaines périodes.
- Nécessité de changer de politique vis-à-vis des étrangers, qu'ils soient en situation régulière ou en attente de l'être. Le respect de la dignité des personnes et de l'égalité de traitement devrait être une priorité de l'Etat.

Le traitement des dossiers : trop long, souvent aléatoire et injuste...

I. Des délais démesurés

- Tous les dossiers ne sont pas traités dans les mêmes délais
- De 6 à 8 mois s'écoulent souvent entre le dépôt de dossier et la première réponse ou la convocation.
- Si l'obligation de quitter le territoire arrive souvent très vite, plusieurs mois sont encore nécessaires pour la délivrance d'un titre.
- De nombreuses personnes ne sont pas prévenues de l'édition de leur titre de séjour, en partie périmé quand elles viennent s'en inquiéter après des heures de queue supplémentaires...

II. Une procédure qui tire la loi dans le sens le plus défavorable

- Le dépôt de dossier ne donne lieu à aucune attestation de dépôt, qu'il s'agisse des demandeurs d'asile (en particulier les primo arrivants) ou les demandeurs de titres de séjour qui doivent donc rester de longs mois sans aucune trace de leur démarche.
- L'examen de situation se conclut par la remise d'une attestation de dépôt au lieu du récépissé prévu par le Ceseda.
- De trop nombreuses autorisations provisoires de séjour sont délivrées sans autoriser à travailler, ce qui pénalise gravement les intéressés (malades ou accompagnant de malade, exécution de jugement, changements de statut, etc).

III. Les réponses apprécient mal les situations humaines

1. Le droit à la vie familiale (article 8 de la CEDH) est trop souvent ignoré :

- On constate que l'appréciation des situations par le préfet est particulièrement restrictive :

- Des conjoints ou des enfants d'étrangers en situation régulière se voient refuser un titre de séjour et renvoyer à la procédure aléatoire de la délivrance de visas.
 - Des familles ou des pères de famille installés depuis longtemps, avec des enfants nés et scolarisés en France, se voient menacés de reconduite forcée à la frontière.
 - La préfecture remet de moins en moins de titres « vie privée et familiale ».
- Pire, on assiste de façon générale à une volonté de « requalification » illégale des dossiers aboutissant à la délivrance de titres plus précaires : « salarié » ou « étudiant » ou « visiteur » au lieu de « Vie Privée et Familiale », autorisations provisoires de séjour, souvent sans autorisation de travail.

2. La situation particulière des jeunes majeurs scolarisés n'est pas traitée de façon adaptée :

- Ces jeunes, arrivés entre 13 et 18 ans (10 ans pour les algériens) et scolarisés dans notre pays, souvent avec tout ou partie de leur famille, se voient refuser le séjour ou reçoivent un titre précaire (« étudiant ») alors qu'on sait que leur vie est maintenant en France.
- Un titre « étudiant » leur interdit certaines formations et les oblige à la formalité incertaine du changement de statut à l'issue de leur parcours scolaire.

3. Des Obligations de Quitter le Territoire Français sont notifiées, sans motivations adaptées à la situation des intéressés ou en dépit de cette situation :

- Le droit à la vie privée, l'existence de liens sociaux tissés au fil du temps, l'intérêt supérieur des enfants, les possibilités effectives de soin dans le pays d'origine pour les malades sont trop souvent ignorés, obligeant les étrangers à entamer une procédure de recours aléatoire pour faire reconnaître l'erreur manifeste d'appréciation.
- Les autres possibilités d'accéder au séjour en dehors de celle qui a motivé la demande ne sont que rarement prises en compte.
- C'est donc le tribunal administratif qui se voit chargé d'examiner les situations humaines, en lieu et place du préfet, dont ce devrait être la responsabilité.
- Cette dérive ajoute à l'encombrement du tribunal administratif et des audiences du juge des libertés et de la détention en cas de rétention administrative.

IV. La préfecture renâcle à exécuter les décisions de justice

- De nombreux mois sont nécessaires pour que la préfecture procède au réexamen des dossiers ou délivre le titre de séjour sur injonction du Tribunal administratif.
- Les étrangers se voient délivrer une succession d'autorisations provisoires de séjour de trois mois, souvent sans autorisation de travail, ce qui contribue à les maintenir dans la précarité.
- Le réexamen imposé par la justice après annulation d'un Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière donne souvent lieu à une requalification des titres accordés, vers un titre plus précaire (salarié), en dépit des considérants de la décision de justice.

V. Faire renouveler son titre : pas si facile...

- Aucune information donnée sur la date à laquelle se présenter en préfecture sans risquer d'être refoulé et ... d'avoir à refaire la queue.
- Pas de récépissés systématiques
- Pas de guichet spécifique pour le retrait

En guise de conclusion : la loi et les pratiques en question... une question de volonté politique...

- Le problème n'est pas sans solution puisque, dans certains endroits, trop rares, l'accueil est mieux organisé et que, même à Bobigny, on a pu constater des améliorations à certaines périodes.
A ne pas confondre avec les solutions en trompe l'œil, comme les procédures informatiques mises en place dans le val de marne, qui cachent la volonté d'accueillir moins d'étrangers tout en supprimant ces files d'attente qui font scandale.
- Et au-delà des conditions d'accueil, il y a la logique politique qui préside à l'organisation des services, les instructions qui semblent données aux personnels, l'état d'esprit qu'on veut inculquer dans les services et que révèlent les discours ministériels : méfiance vis-à-vis de l'étranger, fraudeur en puissance, volonté de décourager les candidats au séjour.
- Il y a nécessité urgente de changer de politique vis-à-vis des étrangers, qu'ils soient en situation régulière ou en attente de l'être. Le respect de la dignité des personnes et de l'égalité de traitement devrait être une priorité de l'Etat.
- Entre le durcissement continu de la législation et la logique du chiffre qui favorisent la précarisation des situation et l'indifférence aux situations humaines, c'est le respect effectif des droits fondamentaux et de la dignité des personnes qui est mis en cause.

Dis-moi comment tu traites les étrangers et je te dirai quelle société tu construis et quel avenir tu prépares...

Livre noir : <http://www.educationsansfrontieres.org/article31638.html>

« Accueil et traitement des dossiers des étrangers à Bobigny : l'indignité »

Dossier établi par un regroupement associatif, sur la base d'une campagne d'observations systématiques : Amoureux au ban public – ASTI 93 - Aubervilliers sans la peur - CDSP Montreuil - Cimade IdF – Collectif de SP de Livry-Gargan – Collectif Michelet Bondy - Coordination 93 de lutte pour les SP - Comede – GISTI – Ensemble vivre et travailler - Ligue des Droits de l'Homme 93 MRAP 93 - Plate-forme des Associations Franco-Haïtiennes - RESF 93 - RUSF Paris VIII – Secours Catholique.

Contact 93 :

resf93@gmail.com

jean-michel.delarbre@ldh-france.org (LDH et Resf 93)

rollindem@free.fr (Coordination 93 de lutte des SP)

Dans le Val de Marne : « multiplier les obstacles et les exigences... »

Dans le Val de Marne, l'accueil des étrangers est caractérisé par le fait que la préfecture a établi que les rendez-vous devaient être pris par Internet pour les dossiers vie privée et familiale, à l'exception des dossiers de travail et de santé, et de ceux concernant les jeunes adultes entrés avant l'âge de 13 ans.

Comme le nombre de places disponibles chaque semaine est très réduit, le quota est épuisé en peu de temps (moins d'une demi-journée), après quoi il est impossible de prendre rendez-vous jusqu'à la semaine suivante, à condition de se trouver devant son écran lorsque les rendez-vous sont proposés, ce qui est toujours aléatoire ; certaines semaines aucun rendez-vous n'est proposé. De nombreuses associations ont protesté auprès de la préfecture contre cette « impossible procédure », qui, outre qu'elle rend l'accès au guichet très aléatoire, est profondément discriminatoire à l'égard de la plupart des candidats à la régularisation qui ne disposent ni de l'accès à Internet, ni de la maîtrise de l'outil. Certains avocats ont introduit des référés de « mesures utiles », auprès du TA, mettant en cause l'inégalité des personnes devant la loi qui découle de cette procédure. Le TA n'a pas encore statué.

Le 7 novembre 2011, à l'occasion d'un rassemblement devant la préfecture à ce sujet, une délégation a été reçue par le chef de cabinet du Préfet, qui a annoncé que, fin novembre, le Préfet ferait part des aménagements apportés à la procédure, tenant « compte des problèmes relevés par les associations ». Ces dispositions ne s'appliquent pas aux sous-préfectures de Nogent sur Marne et L'Haye le Roses, où le dépôt de dossier se fait toujours par courrier recommandé.

Cette disposition n'a pas eu d'effet sensible sur les files d'attente devant la préfecture. Les demandeurs d'asile, pour leur part sont fréquemment éconduits, au motif qu'il n'y a plus de rendez-vous disponible ; ils sont invités à se représenter quinze jours ou un mois plus tard, sans que leur soit délivré quelque document que ce soit, ce qui constitue une forme d'entrave au droit.

A L'Haye les Roses, le traitement des dossiers se caractérise par la longueur des délais, bien au-delà des 4 mois réglementaires. En préfecture où la nouvelle procédure devait les raccourcir, ceux-ci s'allongent à nouveau. Les dossiers de régularisation par le travail trainent des mois, beaucoup restent sans réponse, les demandes de titre pour raison de santé également.

De nombreux dossiers sont rejetés, souvent sur le fondement de motifs sommaires, voire inexacts ou abusifs. Les recours gracieux qui fournissent des pièces palliant les insuffisances invoquées ou qui relèvent les approximations des motifs invoqués sont laissés sans réponse,

L'ensemble des dispositions en vigueur dans le Val de Marne révèle une propension à rendre de plus en plus difficile l'accès au droit pour les étrangers, en multipliant les obstacles et les exigences d'une part et d'autre part en appliquant de manière délibérément restrictive la loi, déjà exagérément contraignante, au regard des droits fondamentaux, ce qui aboutit à des situations humainement insupportables.

Contact 94 :

billoudet.jf@club-internet.fr (Assouevam)

pablo.k@wanadoo.fr (Cgt Educ'action et Resf 94)

Dans l'Essonne : « négatif et objectivement catastrophique »

Ils sont une, deux centaines chaque nuit devant la préfecture, hommes, femmes, personnes âgées, femmes enceintes, coincés entre des barrières dites « de sécurité » et les grilles de la préfecture. L'espace a été aménagé : poubelles accrochées aux barrières et toilettes dans le parking. Cette situation est-elle donc destinée à perdurer ?

La situation en 2011 ?

Les conditions d'accueil se sont dégradées depuis mars 2011. Les raisons en seraient la réforme des dépenses publiques et la réorganisation des services liée à la mise en place du titre de séjour biométrique. Les services étrangers des commissariats et des mairies ont été progressivement fermés et le traitement de certains dossiers (notamment les régularisations par le travail) a été transféré des sous-préfectures de Palaiseau et d'Etampes vers la préfecture d'Evry. Il en découle logiquement un afflux de personnes à Evry et dans les sous-préfectures. Plus d'usagers, moins de personnel, le résultat est mathématiquement négatif et objectivement catastrophique.

Un petit coup de pouce supplémentaire ?

Pour les accompagnants, ces raisons officielles ne sont pas suffisantes pour expliquer la dégradation de l'accueil en préfecture. L'accroissement des titres de séjours provisoires -titres étudiants, travail (quoique ces derniers soient de plus en plus difficiles à obtenir), les demandes de pièces complémentaires (parfois déjà fournies et perdues), la lenteur de traitement des dossiers et la délivrance de récépissés successifs de trois mois obligent les personnes à revenir plusieurs fois et augmente ainsi le flux de personnes en préfecture.

L'exemple de M. C. est frappant. Après plusieurs récépissés, il reçoit enfin la carte d'un an dont la validité n'est plus que de deux mois. M. C a ainsi reçu sa carte et pris rendez-vous le même jour pour déposer son dossier de renouvellement et commencer un nouveau cycle de récépissés de 3 mois.

La préfecture d'Evry :

Elle regroupe les premières demandes de titres de séjour, les régularisations par le travail, les demandes d'asile, les titres pour soins, les changements d'adresse de tout le département et bien sûr le renouvellement des titres de séjour, récépissés, autorisations provisoires de séjour, documents de circulation pour enfants mineurs et titres d'identité républicaine des personnes habitant les communes dépendant de la préfecture d'Evry.

Environ 200 tickets sont distribués à l'ouverture à 9h00. La deuxième étape est le pré-accueil, situé à l'intérieur de la préfecture, qui distribue des numéros en fonction du type de demande. Le nombre de tickets distribués chaque jour étant aléatoire il faut être parmi les premiers pour obtenir le second ticket qui permet d'accéder à un guichet. C'est pourquoi certaines personnes viennent la veille ou l'avant-veille et doivent encore revenir.

Ainsi Madame A. vient déposer une première demande de régularisation par le travail. Pour ce type de demande, 8 tickets sont distribués ce jour-là, certains jours il n'y en a que 4. Comme aucune information n'est donnée sur le nombre de tickets distribués, il faut être parmi les tout premiers de la file pour être certain d'être reçu. Madame A. est donc venue le dimanche à 5h du matin en espérant avoir un ticket le lundi. C'est la troisième fois qu'elle tente sa chance. La première fois, elle était venue la veille à 14h, la seconde fois la veille à 15h. Certains, lassés d'être éconduits, décident de rester sur place jusqu'à ce qu'ils puissent enfin être reçus à un guichet. S'il manque un papier, il faudra bien sûr revenir et se lancer à nouveau sur ce chemin du combattant.

Monsieur K., quant à lui, vient pour le renouvellement de son titre de séjour. Il était là le dimanche à 10h car il veut être reçu le lendemain, son patron comprend mal en effet qu'il doive s'absenter plusieurs jours pour un renouvellement de titre de séjour. Quoi qu'il en soit, les jours passés à la préfecture seront retirés du salaire de Monsieur K.

Se retrouvent aussi dans la file des personnes en possession d'une attestation de dépôt de dossier qui attendent depuis 2 ou 3 ans que la préfecture statue sur leur cas, d'autre venues pour un simple changement d'adresse ou pour retirer un formulaire. Certains imprimés sont accessibles sur le site internet de la préfecture, encore faut-il avoir un ordinateur ou savoir l'utiliser !

Les personnes demandant la nationalité française sont dispensées de se présenter à la préfecture : un seul numéro de téléphone, uniquement joignable le lundi de 9h30 à 12h, leur permet de prendre rendez-vous. Mais la ligne est évidemment saturée, ils doivent donc renouveler leur appel toute la matinée, tous les lundis pendant des mois avant de pouvoir décrocher un rendez-vous.

Un site internet commun à la préfecture et aux deux sous-préfectures permet :

- de télécharger certains formulaires de demande de régularisation. Ceci implique d'avoir accès à un ordinateur et à internet, ce qui n'est évidemment pas le cas de tous les étrangers fréquentant la préfecture.
- de prendre rendez-vous (uniquement à Evry) pour les cartes étudiant et le renouvellement des titres Vie Privée et Familiale conjoint de Français. Mais c'est un jeu de piste car la prise de rendez-vous se cache dans l'onglet « formulaires » où il faut répondre à trois questions : nationalité, choix de la demande, type de la demande. Selon les réponses données, apparaît ou pas la possibilité de prendre un rendez-vous.

A Palaiseau

Les étrangers devant s'adresser à la sous-préfecture de Palaiseau ne sont pas mieux lotis. Les personnes sont reçues en nombre limité et entrent par groupes de 10. Une procédure postale a été mise en place pour les DCEM, les renouvellements des cartes de 10 ans et les dossiers étudiants. Or l'information sur cette procédure postale n'apparaît pas sur le site. Les personnes concernées font donc la queue pour découvrir au guichet qu'il faut envoyer le dossier.

La situation est particulièrement catastrophique pour les étudiants qui du fait de « l'engorgement » à Palaiseau se retrouvent sans attestation de dépôt, ni récépissé et restent plusieurs mois sans papiers, perdant ainsi tous leurs droits et, pour les étudiants en thèse, leur bourse de recherche ou leur travail d'enseignant. Par contre, les étudiants dépendant de la préfecture d'Evry se voient délivrer un récépissé. Il y a donc inégalité dans l'accès aux droits suivant que l'étudiant dépend de la préfecture d'Evry ou de la sous-préfecture de Palaiseau.

A Etampes

Il faut s'imaginer Etampois et dans l'obligation de se rendre à la préfecture d'Evry pour déposer un dossier, payer un visa de régularisation, etc. Il faut avoir le courage de passer quatre heures dans les transports en commun pour faire un aller-retour Etampes-Evry. Il faut s'attendre à le faire plusieurs fois.

<http://www.educationsansfrontieres.org/rubrique702.html>

contacts :

Nadia Nguyen 06 10 55 35 21 (Resf 91)

Yvette Le Garff 06 71 04 47 90 (LDH et Resf 91)

resf91@yahoo.fr

En Seine et Marne : « une dégradation assez nette... »

Les premières personnes arrivent vers 3-4 heures du matin, quelques fois plus tôt, pour une ouverture à 8h45. Les personnes arrivées après 7h ne sont pas du tout sûres de pouvoir entrer, vu le nombre limité de tickets délivrés. Puis c'est un peu la pagaille à l'ouverture à cause de la gestion des prioritaires: convocations et femmes enceintes, handicapés. Au guichet du pré-accueil, l'accueil est en général correct avec depuis peu l'exigence d'une pièce d'identité. La présence policière n'est pas imposante. L'attente est longue et l'accueil au guichet très fluctuant en fonction de la personnalité du fonctionnaire: allant de la correction pour aller vers le franchement désagréable.

Sur le fond, depuis un an, nous constatons une dégradation assez nette de l'accueil :

- La pagaille dans les services du bureau des étrangers due au manque de personnel, orchestré, comme nous sommes enclins à le penser. La conséquence étant la perte de dossiers envoyés ou déposés au guichet, les délivrances en catastrophe d'APS de 3 mois en lieu et place de Carte de Séjour Temporaire d'un an, prévues par la loi et par les courriers envoyés, ce qui contribue à rallonger les queues, puisqu'il faut revenir souvent. Ainsi que le fait de faire revenir les personnes pour fournir à nouveau des pièces qu'ils ont déjà fournies.
- L'absence de convocations qui contribue aussi à allonger les queues. Comportement destiné à décourager les étrangers et à les traiter comme des moins que rien.
- Les délais de traitement des dossiers sont extrêmement longs (de 6 mois à 1 an).
- La délivrance au compte-goutte de titres de séjour salarié (beaucoup plus précaire) en lieu et place de titres Vie privée et familiale.

Nous sommes confrontés depuis quelque temps en Seine-et-Marne aux questions générales qui sont du domaine préfectoral : le refus de scolarisation d'enfants étrangers par certaines communes, la question de l'hébergement des demandeurs d'asile et de leur domiciliation.

Contact 77 : yvesterrenoire@wanadoo.fr (Resf 77 – Observatoire de la rétention 77).

Hauts de Seine, à Nanterre : « situation extrêmement difficile ».

Il n'y a pas si longtemps que cela, les associations et syndicats n'étaient plus les bienvenus dans les bureaux de réceptions des étrangers demandeurs de première régularisation.

Pire, il fut un temps où nous ne pouvions même plus attendre dans le hall sous prétexte que nous faisons de la propagande !

Aujourd'hui, les choses semblent s'améliorer. Nous pouvons à nouveau accompagner les personnes que nous soutenons, voire même « plaider leurs cause ». Mais pour combien de temps ?

De plus, la situation est loin de s'améliorer !

- Les « premières régularisations » ne sont vues que les mardis et jeudis de 09 H 00 à 12 H 00 par deux personnes seulement. Ce qui signifie que les queues restent interminables et que le stress fait que beaucoup de personnes arrivent en milieu de nuit (voire avant) afin d'obtenir le précieux ticket qui leur permettra d'arriver parmi les 25 « survivants » !!!

Il y a également les personnes qui arrivent à s'introduire dans la file d'attente et qui dépassent tout le monde. Cela est inacceptable !

Comment faire lorsque l'on est une personne seule avec un enfant, ou lorsque l'on est une personne âgée ou handicapée ? C'est vraiment la loi du plus fort qui sévit comme ailleurs.

Les associations ainsi que les syndicats doivent être à nouveau consultés afin de travailler ensemble sur les conditions d'accueil de tous les immigrés.

Hauts de Seine : « La lamentable sous-préfecture d'Antony »

Les conditions d'accueil des étrangers à la sous-préfecture d'Antony sont mauvaises depuis longtemps. Interpellés sur la question, les sous-préfets successifs répondent invariablement que les contraintes architecturales du bâtiment interdisent tous aménagement. Résultat, les gens attendent en plein air, sans même un abri, en plein vent, sur la rampe d'accès au perron de la sous-préfecture, sans aucune installation sanitaire.

La situation avait encore empiré ces derniers mois, le nombre de tickets distribué aux premiers arrivés ayant encore diminué, contraignant les gens venir deux, trois et même quatre fois, de plus en plus tôt pour avoir une chance d'obtenir un ticket au nombre variable selon les jours et selon que tous les employés étaient présents ou non. En moyenne 200 personnes chaque jour à l'ouverture des portes à 8h45, les premières arrivées vers minuit la veille.

Depuis plusieurs années, les associations (CSP, RESF) ont mené des opérations de dénonciation de ces conditions, principalement sous la forme de petits-déjeuners offerts aux personnes qui attendent, avec ou sans aubade musicale et matinale au sous-préfet, parfois avec installation de tentes sur le parking. En octobre et novembre 2011, plusieurs médias se sont intéressés à la sous-préfecture d'Antony. Rue 89 et Médiapart ont publié des témoignages, Le Parisien un reportage, France 2 a traité le sujet dans son journal de 20 heures.

La procédure d'accueil a alors été un peu modifiée : jusqu'alors, tous ceux qui n'obtenaient pas de ticket étaient purement éconduits par un employé peu amène. Tous sont maintenant reçus assure le sous-préfet. C'est formellement exact puisque deux tables ont été installées dans le hall de la sous-préfecture devant lesquelles défilent tous ceux qui ont fait la queue. Il est alors procédé à un examen ultra-superficiel de leur situation qui donne le droit au plus chanceux de continuer à faire la queue (parfois jusqu'à 15h ou 16h) et à la majorité des autres d'entendre qu'il faudra revenir à un autre moment.

Cette nouvelle organisation qui distrait deux employés du traitement « normal » des dossiers conduit semble-t-il, à une accumulation supplémentaire de dossiers non traités. De ce fait, comme cela se produit épisodiquement, on ferme boutique. C'est ainsi qu'une affiche sur la porte de la sous-préfecture annonce tout bonnement que les « sans-papiers » (les guillemets sont de la sous-préfecture) ne seront plus reçus à compter du 15 novembre... jusqu'au 3 janvier.

A noter que l'écrasante majorité des personnes qui font la queue dans ces conditions dégradantes sont naturellement en situation régulière, certaines en France depuis des années, voire des décennies.

Le renouvellement des cartes d'un an nécessite parfois trois visites à la sous-préfecture : une première nuit pour faire sa demande de renouvellement. Il est alors délivré un récépissé valable trois mois au bout desquels il faut revenir pour recevoir sa carte d'un an dans le meilleur des cas mais aussi, bien souvent, un second récépissé de trois mois qui donne droit à une troisième nuit et une troisième journée à Antony pour, enfin, recevoir son titre de séjour d'un an... qui n'a plus que six mois de validité...

A Antony comme ailleurs, le fond de la question ne réside pas dans les conditions d'accueil ni dans le nombre et la qualité des personnels ou encore dans l'organisation du travail. Il est dans la volonté délibérée de rendre le séjour des étrangers en France, y compris, naturellement de ceux en situation régulière, aussi inconfortable que possible, de multiplier les obstacles, les marques de mépris pour les ostraciser. Il est d'autant plus important, dans ces conditions, que la solidarité de l'ensemble de la société à l'égard de l'un e de ses composantes se manifeste avec éclat. Avec d'autres (), RESF 92 sera le ** décembre devant la sous-préfecture d'Antony pour offrir le petit-déjeuner de la solidarité à ceux que l'Etat français traite si mal.

Dans les Yvelines (Versailles) : « conditions inhumaines et indignes »

Depuis septembre 2010, le RESF et le Cercle de Silence de Versailles passent une semaine par mois à « observer » la file de la Préfecture : 250 personnes attendent dehors par tous les temps souvent depuis la veille ; comptages réguliers (le soir précédent, le petit matin, à l'ouverture de la porte, à 10h puis à 12h), discussions, tractages, articles de presse n'ont rien changé

Ces queues, qui se font souvent dans des conditions inhumaines et indignes, ne sont que le côté visible d'une politique plus générale :

- l'attribution de titres de plus en plus précaires dont la validité n'est que de 1 an ou la recherche de la faille qui permettrait de refuser le titre de séjour.
- Le plus criant étant les dossiers pour 10 ans de présence pour lesquels chaque document est contrôlé, travail qui prend environ 3 ans aux services de la Préfecture. Il suffit de savoir calculer : 3 ans d'attente, c'est 12 récépissés de 3 mois, 12 occasions supplémentaires de faire la queue devant la Préfecture.
- Même genre de délai d'attente pour un titre VPF (vie privée et familiale) : 2 à 3 ans sont possibles. Il s'agissait donc pour la Préfecture de refuser le maximum de régularisations ou mieux de décourager les dépôts de dossier.

Le 11 janvier 2011, 40 personnes représentant 20 associations/organisations/syndicats/partis politiques, révoltées par cette situation, se sont réunies à l'appel du RESF 78 pour voir ensemble ce qui pourrait être fait, tant d'un point de vue « humanitaire » sur les conditions d'accueil, qu'« administratif », sur les délais de réponse. Tous étaient convaincus que seuls des changements radicaux de politique et en particulier l'arrêt de la politique du chiffre, pourraient apporter des solutions durables.

En février, a été organisée une veille continue du dimanche 6 février 2011 de 22h au lendemain lundi 7 février midi. D'autres veilles ont depuis régulièrement eu lieu.
Tous les témoignages sont consignés.

Le 17 juin 2011, le secrétaire général de la Préfecture organise une réunion à la Préfecture. De nombreuses associations se retrouvent, à l'appel du CEFY (Collectif Etrangers Français en Yvelines) pour préparer collectivement cette rencontre..

Une liste des points concrets à aborder a alors été élaborée pour que chacun y retrouve sa spécificité. Entre autres :

- Dénonciation de la nouvelle orientation de la Préfecture concernant la vérification de l'hébergement, avec des conséquences néfastes concernant particulièrement les célibataires vivant en foyer ; du processus de renouvellement des titres de séjour sans récépissé, entraînant la perte de droits et d'allocations (Allocations familiales, APL, Assedic) ; de la lenteur de la régularisation de conjoints de français arrivés avec ou sans visa de long séjour ; de l'impossibilité pour certains étrangers de déposer une demande d'asile (APRF contestable, empreintes illisibles, contournement des décisions de justice) ; de l'absence de confidentialité de la demande d'asile liée à une obligation de présenter le dossier OFPRA lors de la délivrance d'une APS en Préfecture.
- Demande de mise à disposition des associations d'un numéro de téléphone ou adresse Internet pour permettre des interventions urgentes ; d'information en temps réel sur les horaires et jours de réception pour les différents types de demandes.

D'autres points ont été abordés comme le non-respect des conditions spécifiques aux citoyens communautaires pour leur droit à la circulation et au séjour lorsque sont étudiés les dossiers des familles roumaines Roms qui habitent dans le 78 depuis de nombreuses années.

Étaient présents **en Préfecture le 17 juin**, non seulement les associations et organisations diverses (MRAP, CIMADE, FTDA, DOM'asile, CEFY, ASTI, RESF, Emmaüs... et beaucoup d'autres), mais aussi des professionnels (AS, CADA...) et tout le service du « bureau des étrangers ». Il nous a été dit que la Préfecture était noyée sous 10 000 dossiers en retard : à priori 3000 traités mais 7000 en attente ! Un audit a eu lieu utilisant la méthode LEAN (c'est ce que l'on appelle dans le privé la méthode Toyota – améliorer la production à moyens constants et avec le sourire). Pour le secrétaire général, il s'agirait de « produire des titres de séjour en appliquant la LOI ».

Pour diminuer la pile des 10 000 dossiers en instance, à défaut de fermer la préfecture comme cela avait été envisagé, la solution choisie a été de les étudier rapidement, en multipliant les refus accompagnés systématiquement d'OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) sous leur nouvelle forme, autorisée par la loi du 16 juin 2011.

Deuxième moyen : diminuer en même temps l'apport de nouveaux dossiers. Pour cela, un contrôle très strict des dossiers à l'accueil de la Préfecture bloque de nombreuses personnes qui, auparavant, auraient pu atteindre les guichets. en imposant des conditions de plus en plus draconiennes.

En apparence, l'accueil, au sens strict du terme s'était depuis lors amélioré ; les queues avaient semble-il diminué, au moins dans un premier temps.

Mais le processus s'engorge à nouveau mi-septembre ; on voit une longue file dehors, très tôt le matin. A titre d'exemple, 2 « dossiers salariés » sont acceptés par jour et les demandeurs couchent 2 à 3 nuits de suite sur place pour être les tout premiers de la file.

De surcroît, la préfecture avait présenté en juin le renouvellement des titres de séjour par voie postale comme étant une des solutions pour diminuer les files d'attente. C'est exactement l'inverse qui se produit : du fait d'un retard très conséquent dans l'examen de ce type de dossier, les personnes viennent à plusieurs reprises pour réclamer leur carte ou un récépissé.

Nous accompagnons autant que possible chaque personne demandeuse de papiers et nos noms sont inscrits sur le dossier de la personne accompagnée (pratique initiée en septembre 2011)

Depuis environ le 15 septembre, nous remarquons une mise en pratique quasi systématique de ce que permet la nouvelle loi: à la Préfecture de Versailles, les OQTF « avec délai » de 30 jours et proposition d'aide au retour tombent dru. Pendant le « délai », la personne doit se présenter 2 fois à la Préfecture (entre le 10^e et le 15^e jour puis entre le 20^e et le 25^e jour) avec son passeport qui lui est confisqué et rendu la 2^{ème} fois quand des preuves de son départ imminent sont montrées au guichet. Nombreux sont ceux qui ne se présentent pas et qui ainsi peuvent garder leur passeport.

Certains se voient remettre une OQTF et confisquer immédiatement leur passeport lorsqu'ils se présentent en Préfecture pour renouveler leur récépissé de 3 mois.

Presque toutes les OQTF sont accompagnées d'une IRTF - interdiction de retour sur le territoire français, en réalité dans tout l'espace Schengen.

Les avocats font des recours, les délibérés du Tribunal Administratif se font attendre (actuellement, 3 semaines de délibéré pour des refus de séjour avec OQTF), et sont souvent insuffisants (libération du CRA, centre de Rétention Administrative, mais OQTF maintenue)

Notons pour finir que plus il y a de distribution d'OQTF, plus la solidarité se développe et plus de personnes prennent conscience de la réalité des dégâts engendrés par la politique du chiffre. Suite à des mobilisations, le Préfet a reconsidéré ses décisions et a délivré des titres de séjour sans attendre le jugement au TA.

L'hiver arrivant, les queues, y compris nocturnes, devant la préfecture de Versailles (78) vont redevenir, comme l'année dernière, un véritable scandale humain.

Document validé lors d'une réunion à Versailles le 9 novembre 2011

Contact 78 : Odile Jouanne 06 07 05 46 97 / odile.jouanne@gmail.com (Resf 78)

A la Préfecture de Police de Paris : un parcours d'obstacles...

A Paris, les personnes qui demandent un titre de séjour sont d'abord reçues dans les Centres de réception des étrangers, qui font un premier tri.

Tout est fait à ce stade pour retarder l'obtention du rendez-vous pour examen de la situation administrative. Les obstacles sont, pour l'essentiel, la multiplication des pièces demandées, qui oblige les personnes à revenir plusieurs fois et l'application de règles à géométrie variable dont on imagine que le seul but est de retarder l'attribution du précieux rendez-vous. Un exemple récent : on oblige un jeune majeur à attendre l'examen de situation de son père alors qu'il demande un titre de séjour Etudiant. Un tampon délivré par la Police aux frontières à l'aéroport de Roissy sur un passeport n'est pas considéré par l'accueil du CRE comme une preuve valable d'entrée sur le territoire français, etc.

Lorsque, enfin, un rendez-vous est donné, les délais peuvent aller de 6 à 8 mois.

A Cité, pas de longues files d'attente, mais aucune priorité ni pour les femmes enceintes, les femmes accompagnés d'enfants dans des poussettes ni pour les handicapés, tout comme dans les CRE d'ailleurs. Pas de barrières ni d'auvent pour protéger de la pluie et du vent. Et des obstacles de plus en plus insurmontables pour la constitution des dossiers.

A la suite d'un premier dépôt du dossier, aucun récépissé de dépôt de demande n'est délivré qui atteste qu'un examen de la situation administrative est en cours, laissant les personnes à la merci d'un contrôle inopiné.

Suivant les situations, des APS (autorisations provisoires de séjour) ou des récépissés de trois mois sont délivrées successivement pendant des périodes qui peuvent aller jusqu'à plus d'un an et ceci, souvent, sans autorisation de travailler.

Ainsi, un monsieur qui demandait une régularisation au titre des 5 ans de vie commune avec son épouse en situation régulière et qui disposait pour cela de toutes les preuves requises, se voit délivrer depuis deux ans des simples APS en attendant d'avoir 10 ans de présence en France. Exemple qui illustre parfaitement la volonté de la Préfecture de Police d'appliquer à chaque fois la règle moins favorable. Il en est de même pour l'attribution des titres Salarie ou des titres Etudiant, plus précaires, à des personnes qui pourraient se voir octroyer des titres Vie Privée et familiale.

Des humiliations fréquentes

La toute-puissance de la PPP se manifeste également par des remarques désobligeantes :

Propos entendus récemment lors d'une séance devant la commission des titres de séjour :

« *Vous les Chinois êtes la seule communauté qui refuse de s'intégrer* ».

« *Vous les enfants êtes en partie responsables si vos parents ne parlent pas français.* »

« *Combien avez-vous payé votre promesse d'embauche ?* »

Ou, au guichet :

A une mère ayant perdu son fils deux ans auparavant, d'un ton péremptoire :

« *Pourquoi n'avez-vous pas averti la cantine de l'école que votre enfant était décédé ?* »

A une mère adoptive : « *Quelle est la situation de la vraie mère ?* »

La langue française érigée en arme fatale

Bien que la situation purement matérielle devant les guichets de la Préfecture de Paris n'ait rien de semblable à ce qui est constaté par ailleurs, l'objectif est visiblement identique : retarder, par quelque moyen que ce soit, la possibilité pour l'étranger demandeur d'accéder au moindre droit de séjour. Créer des barrages de plus en plus élevés pour faire en sorte que le dossier ne puisse jamais être complet.

C'est visiblement la consigne qui est donnée au personnel des guichets, et parmi les armes les plus redoutables pour les étrangers non-francophones figure le contrôle de langue au guichet.

Une série de questions dignes des Monty Python permet donc de faire le tri, en dehors de toute autre considération, en dehors de tout cadre légal, entre ceux et celles « acceptables » et les autres, retoqués. Il n'est pas rare de voir les employés de la préfecture s'ériger arbitrairement en examinateurs refusant de considérer comme acceptable le niveau de maîtrise de la langue française de personnes ayant pourtant réussi le DILF.

Ils invoquent l'existence de 4 « niveaux » dont les critères sont clandestins, arbitraires et totalement subjectifs. On demande à des étrangers par exemple de citer trois chefs d'œuvre exposés au musée du Louvre. On abuse du vocabulaire administratif abstrait (« couverture sociale », « attestation », « titre de séjour », « scolarisation », « maîtrise de la langue », etc.) au détriment du vocabulaire de la vie courante.

Outre l'inégalité des droits, assise sur des bases non codifiées (qui n'existent pas dans le Ceseda), l'impact, pour l'étranger demandeur de droits, à travers les rejets successifs et sans fin, est ainsi assimilable à une maltraitance psychologique, où la langue française tient une rôle de prédilection comme arme fatale. Illustration avec l'histoire de M. H, publié dans Politis en septembre 2010.

Monsieur H. est analphabète.

Monsieur H. est analphabète, chinois et il ne parle pas le mandarin. Sa femme a un titre de séjour Vie Privée Vie familiale depuis le mois de mars. Son fils aîné, 20 ans, a un titre de séjour Vie Privée Vie familiale depuis octobre 2008. Son dernier fils, 4 ans, né en France, est scolarisé en maternelle et a une carte de circulation. Monsieur H. en est à son dixième déplacement à la Préfecture.

Malgré ses progrès infimes, mais réguliers, Monsieur H ne possède jamais assez bien la langue française selon les critères des employés de la Préfecture qui effectuent eux-mêmes l'évaluation :

- Chaque fois, il lui est demandé d'avoir des connaissances basiques.
- Chaque fois, Monsieur Hu finit par paniquer au bout de quelques réponses correctes.
- Chaque fois, il obtient un récépissé de visiteur sans autorisation de travailler. Le motif ?

"Il est maintenu en séjour régulier pour lui permettre d'apprendre le français. Madame est intégrée. Pas lui."

Non seulement Monsieur H est analphabète, mais en plus, il n'a pas le droit de gagner sa vie. Fait rare pour un ressortissant chinois vivant en France, il ne travaille réellement pas au noir, tant il a peur d'être appréhendé.

- Est-ce que travailler empêche d'apprendre le Français ?
- Quel est le critère des connaissances basiques ?
- Une absence totale de faille alors qu'il ne fait que progresser?
- Qu'a-t-il fait pour être rabaissé aux yeux des siens, en n'ayant pas le droit de subvenir aux besoins de sa famille ?

C'est donc sa femme qui travaille et fait vivre une famille de quatre personnes. Le fils aîné vient d'arrêter ses études pour épauler sa mère et aller travailler.

Voilà un père humilié, un mari humilié, un homme qui a honte.

Contact 75

Anthony Jahn : ajahn.photoj@gmail.com / Marta Gazeau : galop@orange.fr (Resf 75)

Demandeurs d'asile : inégalités de traitement, non respect des textes

La saturation de la domiciliation :

Les préfets n'agrément pas suffisamment d'associations pour la domiciliation des demandeurs d'asile (et donc il est très difficile d'entrer dans la procédure). C'est vrai partout, mais on peut noter que dans le 77, aucune association n'est agréée ; que dans le 92, les associations ont été menacés de « désagrément » si elle n'adaptait pas leur accueil au capacité de la préfecture.

Mise en œuvre de numéris clausus :

Il faut se lever tôt pour espérer déposer une demande d'asile (surtout dans le 94 et le 75, mais aussi 92 et dans une moindre mesure 91 et 78). A noter que dans le 93, il y a un tri et les personnes susceptibles d'être placées en procédures prioritaires peinent bien plus que les autres à déposer une demande.

Virtualisation des files d'attentes :

les associations doivent gérer à Paris et à Créteil les plannings de la préfecture pour l'accueil des demandeurs d'asile. Celles qui refusent ne peuvent plus domicilier de primo arrivants à Paris. Dans le 94, elles le peuvent, mais le numerus clausus est tellement serré et aléatoire que c'est quasi impossible d'obtenir une convocation sans passer par le système mis en place par la préfecture.

Les délais de convocation pour la délivrance de l'APS :

A lors que le délai légal est de 15 jours : on est à un à deux mois dans le 95, un mois dans le 93, deux à quatre mois dans le 75.

Les empreintes illisibles :

Quand le demandeur a des empreintes digitales illisibles, il peine à déposer sa demande dans le 78. Partout ailleurs, on constate des refus de séjour systématique sans que la préfecture démontre le caractère volontaire de l'altération des empreintes

L'information dans la langue du demandeur :

Elle est obligatoire selon les textes, mais elle n'est pratiquée nulle part.

Les réexamens :

Il est très dur de déposer une demande de réexamen dans le 93, 75 et 94. Pour le 78 et le 95, il faut une adresse réelle. Dans le 91, on exige d'autres pièces illégales, comme une OQTF avec délai de départ volontaire dépassé.

Enfin le respect de la confidentialité est bafoué, car les préfectures regardent les éléments de récit fournis par le demandeurs alors que c'est interdit (78, 75, 94, 95).

Bilan rapide préparé par Dom'asile

Contact : David Hedrich (Coordination Dom'Asile)
46, bd des Batignolles 75 017 Paris
01 40 08 17 21 / 06 69 43 17 21
david.hedrich@domasile.org

<http://www.domasile.org>

Le cas particulier des Roumains et Bulgares : des citoyens européens soumis à des règles particulières...

La Roumanie et la Bulgarie sont membres de l'Union européenne depuis 2007. Les ressortissants de ces deux pays bénéficient de la liberté de circulation comme tous les citoyens européens, mais ils doivent être en possession d'un titre de séjour pour exercer un emploi, à la différence des ressortissants des 24 autres pays membres.

Durant la période transitoire, les citoyens bulgares et roumains, qui souhaitent occuper un emploi salarié en France, doivent **obtenir l'autorisation de travailler et être en possession d'un titre de séjour pour exercer un emploi, à la différence des ressortissants des 24 autres pays membres**. Les demandes d'autorisations de travail doivent être effectuées par les futurs employeurs. La démarche est très coûteuse et les autorisations ne sont accordées qu'exceptionnellement et avec beaucoup de retard.

- Nous avons constaté que les agents des Préfectures sont mal informés des conditions particulières concernant les citoyens européens, et en particulier ceux qui sont soumis aux mesures transitoires restreignant l'accès à l'emploi.

- Des OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) sont délivrées aux Roumains et Bulgares dans des conditions très souvent reconnues comme illégales par les tribunaux administratifs. Elles sont apportées et remises collectivement à un groupe de personnes. Les textes sont imprimés et signés à l'avance, et il reste à y ajouter les noms des personnes. La loi prévoit qu'une obligation de quitter le territoire doit faire l'objet d'un examen préalable de la situation réelle des personnes concernées, et cet examen n'est qu'exceptionnellement réalisé.

- Le motif invoqué le plus souvent pour la délivrance d'OQTF est le maintien de la présence en France au delà de trois mois et l'existence d'une 'charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale en France' alors que les personnes ne bénéficient d'aucune aide. Il n'est tenu aucun compte des preuves apportées par les personnes de la date de leur entrée en France, leur situation devant pourtant faire l'objet d'un examen particulier selon qu'elles sont entrées en France depuis plus ou moins de trois mois.

- Les personnes occupant des terrains sont soumises à un harcèlement policier : visites, annonces de distributions d'OQTF, d'évacuations de terrains, qui ne visent qu'à les intimider et provoquer leur départ volontaire.

- La Préfecture de Seine Saint-Denis organise des distributions d'OQTF concernant des personnes avec lesquelles les communes ont engagé des projets d'habitat et d'accompagnement social (exemple : Saint-Denis, passage Dupont). Le long du canal de l'Ourcq, elle a procédé à l'évacuation de terrains occupés sans concertation avec les Mairies de Paris et Bobigny, propriétaires du terrain, et alors que la Mairie de Bobigny était elle aussi engagée auprès d'une partie des personnes concernées. L'attitude de la Préfecture dans ces situations particulières contribue à aggraver les difficultés de personnes concernées et de communes qui ont entrepris la recherche de solutions positives. A Pantin, l'évacuation d'un terrain a interrompu brutalement une campagne de vaccination en cours avec l'accord de l'Agence régionale de Santé et du Conseil Général.

- Les Roumains dont la reconduite à la frontière est peu coûteuse et facile puisque les personnes sont souvent groupées, sont utilisés dans la poursuite d'une politique du chiffre visant à afficher un grand nombre de reconduites à la frontière. En 2010, ils représentaient 33% des éloignements effectifs réalisés par la Préfecture de Seine-et-Marne, ils ont été les plus éloignés à partir du CRA du Mesnil Amelot, 70% d'entre eux y ayant été placés par la Préfecture de Seine-et-Marne. [source : Crazette-La Cimade].

Quelques observations sur les conduites illégales de la préfecture de la Seine-Saint-Denis sur des terrains "tranquilles " à Bobigny, pour lesquels aucune plainte n'a été déposée :

- Distributions collectives d'OQTF : 27 le 18 août, 58 le 29 septembre, 40 le 6 octobre.
- Nombreux arrêtés sur lesquels est portée la mention « entrée en France depuis 8 jours ou 3 semaines » ...
- « Visites » policières à 6 heures du matin plusieurs fois dans la semaine sur ces terrains dont certains ont été aménagés par la Ville même.
- Personnes en civil qui viennent et reviennent faire des « recensements » : combien d'hommes, de femmes, d'enfants ? Et autres items, recensés pour le compte de qui ? ...

Contact Romeurope Ile de France :

Marilisa Fantacci : marilisa.fantacci@romeurope.org (Romeurope Ile de France)

Marie Geneviève Guesdon : guesdong@club-internet.fr (Mrap 93)

<http://www.romeurope.org/-Ile-de-France-.html>

Bref compte-rendu d'une audience en préfecture (Créteil – 10.11.11)

Les associations ayant signé la lettre demandant l'arrêt de "l'impossible procédure" d'inscription par internet pour les demandes de titres de séjour auxquelles s'est joint le Secours Catholique ont été représentées par 6 personnes, et c'est Monsieur Migeon, chef de cabinet, qui nous a reçus.

La première chose qu'il nous a dite, c'est qu'il n'était pas en charge du service des étrangers, qu'il n'était pas spécialiste du droit des étrangers, et qu'il n'était là que pour écouter ce que nous voulions qu'il transmette au préfet, et nous dire, de la part du préfet, que:

Le préfet communiquera sur cette procédure à la presse fin novembre, et il a bien entendu toutes les critiques formulées.

Le préfet présentera un "nouveau module" qui entrera en vigueur début 2012.

Il n'y a aucun problème de délai actuellement pour les jeunes qui sollicitent un titre "étudiant".

Je n'insiste pas sur nos impressions, vous pouvez les deviner.

Nous avons demandé à Monsieur Migeon de transmettre que:

- cette procédure de prise de RDV par internet peut être améliorée, mais elle reste discriminatoire: il faut une autre possibilité, comme l'envoi par lettre recommandée avec AR.
- les problèmes posés ne sont pas seulement techniques, mais servent aussi à masquer le nombre de demandeurs de titres, à faire reporter sur les étrangers la responsabilité des délais de traitement, ce qui cause un préjudice réel et certain à de nombreux demandeurs de titre.
- il est nécessaire que toutes les personnes cherchant à avoir un tel RDV par internet aient une trace nominale et datée de leur première démarche.
- les jeunes en situation d'études ne demandent pas tous un titre étudiant, mais la plupart du temps un titre VPF, et alors ils sont astreints à cette "impossible procédure". Il est déploré que les préfectures cherchent par tous les moyens possibles à faire diminuer le nombre de titres VPF accordés, et même simplement demandés.

Nous avons ajouté:

- que nous avons connaissance de "refus guichet", renvois de demandeurs de titres à la procédure par internet, alors que leurs cas n'en relèvent pas
- que nous avons connaissance de personnes demandeurs d'asile qu'on refoule sans aucun papier leur donnant les droits des demandeurs d'asile,

Nous avons évoqué enfin:

- les délais toujours beaucoup trop longs de traitement des dossiers
- les nouveaux problèmes posés par la nouvelle loi qui compliquent encore les dossiers, rendent plus toujours difficile la situation des demandeurs, et obligent encore davantage les étrangers à la clandestinité et la précarité

nous avons plaint M. Migeon envoyé nous rencontrer sur un dossier sur lequel il est incompétent...

et nous n'avons pas accepté que Monsieur Migeon refuse d'écouter notre collègue du CTSPV (parce qu'il était du CTSPV) venu représenter l'ensemble des travailleurs sans papiers dont les dossiers n'ont pas été traités comme ils auraient dû l'être après l'accord de 2010, qu'ils aient été présentés ou pas par la CGT, M. Migeon déclarant que tous les dossiers présentés par la CGT avaient été bien traités, ce qui, je crois, n'est pas exact!

Karin
(RESF 94, CIMADE)

sélection naturelle organisée chaque nuit devant les préfectures. Géniale comme idée, non ? Et si on fabriquait artificiellement des Sans-papiers pour diminuer l'immigration légale et augmenter le vivier d'étrangers potentiellement expulsables ? Pour y parvenir, Nicolas Sarkozy possède l'arme atomique : la délivrance (ou non) de titres de séjour.

C'est peu dire qu'aujourd'hui, la délivrance de titres de séjour relève du parcours du combattant. Chaque nuit, les préfectures organisent un véritable Koh-Lanta pour citoyen de seconde zone : des files d'attente à n'en plus finir, des immigrés qui passent la nuit dehors pour se voir refuser l'accès au petit matin, des fonctionnaires d'une "amabilité cadavérique" et des frais annexes élevés à la charge du demandeur. Autant dire qu'à ce rythme-là, pour accéder au guichet et rester en France, les étrangers qu'on mène à la baguette (de pain forcément) devront bientôt avaler des escargots sauce Roquefort et faire valoir d'une agrégation de lettres pour prouver qu'ils parlent français. Bref, bienvenue dans le monde merveilleux des services "étrangers" des préfectures !

Bien évidemment, comme le vivier de sans-papiers potentiellement expulsables n'est pas infini, le casting de ce Koh-Lanta préfectoral a été renouvelé. Le Sans-papier-sans-travail-mais-avec-famille-nombreuse est désormais accompagné dans les files d'attente du Sans-papier-VIP : une étudiante étrangère qui doit faire un simple changement d'adresse sur une carte de séjour, un chef d'entreprise qui a eu la mauvaise idée d'être né congolais (une erreur de jeunesse) ou encore une japonaise qui s'est fait voler sa carte de séjour. Tout ce petit monde se retrouve désormais la nuit, devant les préfectures. Mais gare à ceux qui se décourageraient : une fois que le délai de validité du titre de séjour est passé, ils deviennent officiellement sans-papiers. Et les plus chanceux d'entre eux, qui n'ont pas régularisé leur situation, peuvent même se faire cueillir à la sortie du guichet [pour être immédiatement expulsés](#). Qui a dit que l'administration française n'était pas assez efficace ?

En janvier 2010, Le [site de la Télé Libre](#), animé par John Paul Lepers, s'était rendu sur place pour tourner [un reportage](#) intitulé "Dans l'enfer de la préfecture de Bobigny".

"Administration de la honte, onze heures de queue et une nuit dehors", sur Rue89

Autre témoignage. Le 16 octobre dernier, Rue89 publie [le récit de Florian](#) qui "a dû passer la nuit dehors, dans le froid, avec des dizaines d'autres personnes, devant la sous-préfecture d'Antony" pour obtenir un simple document. Sa femme, une japonaise, s'est fait voler son sac à mains avec tous ses papiers, dont son titre de séjour. Pour pouvoir en obtenir une copie, après deux tentatives infructueuses pour entrer dans la préfecture, Florian a décidé de faire la queue à la place de sa femme... à partir de minuit.

L'attente est longue. A deux heures du matin, il discute avec une étudiante originaire d'un pays du Golfe, laquelle raconte : "c'est le cinquième jour que je fais la queue. La première fois, la personne du standard téléphonique d'Antony m'a dit de me présenter à la sous-préfecture, en me conseillant cependant de "venir un peu en avance, car il y a un peu de monde le matin". Je suis donc arrivée à 8 heures, soit 45 minutes avant l'ouverture. En découvrant qu'il y avait 300 personnes, j'ai halluciné. Evidemment, on ne m'a pas fait entrer. Je suis donc revenue le lendemain, à 7 heures. Là encore, trop de monde. Le surlendemain, je suis venue à 6 heures. Idem, impossible d'entrer. Le quatrième jour, je suis donc arrivée à 4h30, pensant que cette fois, ce serait bon ! Mais je suis repartie en pleurant, dégoûtée de m'être derechef fait renvoyer !" Cette fois-ci, elle a donc décidé d'y passer la nuit. Pourquoi doit-elle absolument accéder à la sous-préfecture d'Antony ? Simplement parce qu'elle doit faire un changement d'adresse sur sa carte de séjour puisqu'elle vient de déménager.

A 3 heures du matin, ils sont déjà 65 à faire la queue. Parmi eux, un congolais : "La situation est intolérable. Je suis un homme d'affaires et j'ai vécu quinze ans dans plus de cinq pays, explique-t-il. La France est le seul qui ne permette pas de faire de telles démarches par Internet. Ou au moins une partie ! On ne peut même pas imprimer les formulaires en avance ! Mais personne ici n'ose crier son dégoût. Parce que si tu fais trop de bruit dans un établissement public, un vigile te tombe dessus et tu es mis dehors. Donc tu n'as pas d'autre choix que de l'écraser". A 7h du matin, ils sont 250 personnes. A 8h20, Florian laisse sa place à sa femme. A 11h, Florian et sa femme se retrouvent devant le guichet devant une fonctionnaire d'une "amabilité cadavérique" qui délivre le duplicata facturé... 155 euros.

Comment expliquer une telle situation ?

Difficile de savoir les raisons exactes d'un tel engorgement. A la préfecture de Bobigny, un représentant syndical CFDT [expliquait à Rue89](#) en septembre 2010 que "les conditions de travail au sein de la Direction de l'immigration et de l'intégration (DII) ne sont pas bonnes". Dans un département où les étrangers représentent

près de 26% de la population (recensement 2007), les employés ne seraient pas suffisamment nombreux. "Les ordinateurs des agents sont minutés, environ huit minutes par usager, et nous appliquons une politique de quotas", expliquait-il. Chaque fonctionnaire reçoit une soixantaine de personnes par jours. "Les agents sont majoritairement très jeunes, parfois même stagiaires ou intérimaires et se retrouvent « bombardés » au guichet et se forment sur le tas. Il y a beaucoup de provinciaux ou d'Antillais, peu sont volontaires pour le 93, indique Rue89. Résultat : dépressions nerveuses, absentéisme et des demandes de mutation qui se multiplient, +12% en 2010 selon la CFDT". Pour autant, l'afflux d'étrangers ne peut pas tout expliquer. Car dans d'autres départements, les témoignages sont similaires. [A Rouen](#) par exemple, les étrangers font la queue à partir de 3 heures du matin. Idem [à Grenoble](#) ou [dans l'Essonne](#). Alors où est la faille ? Un Français dont la femme camerounaise ne pouvait accéder à la préfecture qu'en faisant la queue la nuit [avançait](#) une hypothèse : "La préfecture cherche clairement à humilier les étrangers. Dans quel but ? Probablement pour les dégoûter et les décourager de rester en France". Non, vraiment ?

"Le gouvernement s'est fixé l'objectif de 30 000 reconduites d'étrangers en situation irrégulière à la frontière en 2011, contre 28 000 en 2010, nous le dépasserons", [s'est félicité](#) Claude Guéant samedi 22 octobre. Un excellent résultat qui vient compléter [l'objectif de réduction](#) de 200 000 à 180 000 du nombre de titres de séjours délivrés par la France chaque année.

Les étrangers n'ont pas fini de trouver les nuits longues.

*** Sources

- "Les étrangers mal-traités en préfecture", [AFP](#), 16 juin 2008
- "Dans l'enfer de la préfecture de Bobigny", [La Télé Libre](#), 22 janvier 2010
- Dominique Simonnot, "Bonne nuit à Bobigny", [Le Canard enchaîné](#), 5 mai 2010
- Camille Garcia, "Bobigny : la préfecture maltraite ses employés et ses immigrés", [Rue89](#), 24 septembre 2010
- "A la préfecture de Grenoble, les étrangers triés à l'entrée", [Rue89](#), 20 mars 2011
- "Immigration légale : Guéant veut supprimer 20 000 autorisations par an", [Lemonde.fr/AFP](#), 16 avril 2011
- "L'humiliation ordinaire des étrangers à la préfecture d'Evry", [Rue89](#), 9 mai 2011
- Florian Julien, "Mes nuits blanches à Antony, devant l'administration de la honte", [Rue89](#), 11 octobre 2011
- Florian Julien, "Administration de la honte : onze heures de queue et une nuit dehors", [Rue89](#), 16 octobre 2011
- "L'objectif de 30 000 expulsion sera dépassé cette année, annonce Guéant", [Lemonde.fr/AFP](#), 22 octobre 2011
- "Rouen : « J'ai attendu trois heures devant la préfecture »", [Paris Normandie](#), 24 octobre 2011

Dans Libération / 30 novembre 2011

Etrangers : pourquoi les files d'attente s'allongent devant les préfectures

Les étrangers en situation régulière sont contraints, dans certains départements, de faire la queue une partie de la nuit pour renouveler leur titre de séjour. Et la situation ne cesse d'empirer. Explications.
Par MARIE PIQUEMAL

Comme si cela ne suffisait pas de mener la vie impossible aux sans-papiers, le ministre de l'Intérieur Claude [Guéant trouve qu'il y a «trop» d'étrangers](#) en situation régulière. 200.000 entrent en France chaque année, se désolait-il ce week-end, «l'équivalent de la ville de Rennes». On parle là de ressortissants étrangers qui remplissent les critères de l'immigration légale et ont donc toute légitimité à vivre en France.

Garantir leur accès aux services publics fait donc partie des obligations de base de l'Etat. Or aujourd'hui, accéder au guichet de la préfecture en charge de l'accueil des étrangers est devenu un parcours du combattant. Renouveler son titre de séjour, comme toute démarche administrative, n'a jamais été une partie de plaisir. En région parisienne, où se concentre une forte population d'étrangers, les files d'attente se forment tôt le matin avant même l'ouverture de la préfecture. Mais depuis quelques mois, la situation s'est vraiment dégradée.

Arriver tôt ne suffit plus, il faut parfois passer la nuit dehors dans le froid pour espérer accéder au guichet le matin, sans même être certain d'être reçu et encore moins d'obtenir une réponse à ses questions.

La région parisienne n'est plus la seule touchée. Des préfectures, jusqu'ici épargnées, sont désormais embouteillées comme dans le Calvados ou la Gironde. Elise Fontaine, de l'association de solidarité avec tous les immigrés (Asti) du Calvados, témoigne : «*Les gens font la queue dès deux heures du matin, parfois avec des bébés, c'est insupportable.*»

Inconcevable surtout dans un Etat démocratique. Comment expliquer cet engorgement ? Voici trois éléments d'explication, directement inspirés des associations qui accompagnent les étrangers dans leurs démarches.

1) Les guichets des préfectures de moins en moins ouverts

Prenons le cas de la Gironde. Jusqu'à récemment, le guichet d'accueil des étrangers était ouvert tous les matins de 8h30 à 11 heures. Désormais, le vendredi matin est fermé au public afin *«de traiter au mieux les dossiers déjà déposés»*, [indique le site internet](#). Il n'est par ailleurs plus possible de déposer ou retirer une demande de titre de séjour le mercredi matin, réservé aux «demandes d'information».

Inévitablement, la diminution du nombre de jours ouverts allonge les files d'attente. *«Elles ont triplé en l'espace de quelques mois, témoigne Janine Guerra, de l'association Asti de Gironde. Même pour déposer une demande de naturalisation, c'est devenu la folie. Il faut prendre rendez-vous par téléphone mais le standard n'est ouvert que deux petites heures par semaine. Du coup, ça sonne occupé, les gens mettent plusieurs semaines avant d'obtenir le fameux rendez-vous, entre-temps certains papiers se périment... Cela maintient les gens dans un climat de stress insupportable.»*

Autre exemple, à Caen. Réorganisation de service cet été, les agents ne reçoivent plus sur rendez-vous l'après-midi. Pour espérer voir sa demande traitée, pas d'autre choix que faire la queue devant la préfecture le matin. Là où les agents recevaient une soixantaine de personnes dans la matinée, c'est désormais une quarantaine, maxi. Les autres sont priées de revenir le lendemain, tant pis s'ils ont un travail ou des obligations. *«Pour espérer être reçu, les gens font la queue toute la nuit. Mais là, avec l'arrivée du froid, cela devient vraiment difficile. Les gens essaient de s'organiser avec des listes informelles... D'autres s'énervent. On en arrive à des situations de violence»*, se désole Elise Fontaine, juriste à Asti 14 (Calvados).

2) Excès de zèle dans l'examen des dossiers

Debout toute la nuit à poireauter dans le froid, il est 9 heures, c'est enfin votre tour au guichet. Une quantité industrielle de papiers sous le bras pour attester du bien-fondé de la demande, et là, le couperet tombe: *«ah, il manque le papier prouvant la vie maritale»*. Vous dégainez l'attestation de la Caisse d'allocations familiales où il est écrit noir sur blanc que vous vivez bien avec monsieur Y. *«Mais dans l'en-tête il n'y a que votre nom, il manque celui du conjoint. Faudra repasser»*. Des exemples comme celui-ci, les bénévoles des associations en ont des centaines en tête. Janine Guerra, à Bordeaux, a même entrepris un recueil de témoignages pour dénoncer cet *«arbitraire insupportable»*.

Au fil des lois et circulaires durcissant la politique d'immigration, les agents sont devenus très (trop) pointilleux dans l'examen des dossiers. Certains exigent des documents qui n'ont pas lieu d'être, d'autres délivrent des informations parcellaires sur l'avancée du dossier... Et variables d'un guichet à l'autre. En cause, entre autres: le manque de formation des agents préfectoraux. La législation étant de plus en plus complexe et sans cesse modifiée, les agents n'arrivent pas à suivre et s'emmêlent les pinces malgré «le guide du guichetier», remis par le ministère.

3) De récépissés en récépissés

Vous avez beau remplir toutes les conditions (ressources, emploi, logement...), avoir un dossier en béton, obtenir une carte de séjour, même temporaire (d'un an), relève de l'exploit. On ne parle même plus des cartes de résident, valables dix ans, qui sont en chute libre. On est passé de 31.000 cartes délivrées en 2005 à 18.000 en 2009, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur.

«Avant les lois Sarkozy, les cartes de résident de dix ans étaient délivrées de plein droit aux parents d'enfants français ou lorsque le conjoint avait la nationalité française. On partait du principe qu'à partir du moment où un étranger se destinait à rester longtemps sur le territoire, lui accorder une carte de résident était le meilleur moyen de l'intégrer, explique Stéphane Maugendre du Gisti. Aujourd'hui, la logique a été totalement inversée: il faut prouver qu'on est intégré pour avoir la carte!». Au fil des lois, les conditions requises sont sans cesse plus draconiennes.

En pratique, donc, le titre de séjour d'un an est la règle. Au passage, cela rapporte pas mal d'argent à l'Etat. Car à chaque demande de renouvellement, les demandeurs sont obligés de s'acquitter d'une taxe, fixée à 110 euros. Autre problème, entre le moment où la préfecture donne son accord et le jour où la personne l'a entre les mains, il peut se passer trois, six, neuf mois, durant lesquels elle est condamnée à enchaîner les récépissés de trois mois. Cela explique aussi en partie l'allongement des files d'attente devant les préfectures. *«Au final, assure Stéphane Maugendre, certains reçoivent la carte juste avant qu'elle soit périmée !»*

